



Ma mère a été hospitalisée, et s'est fait cambriolée

Par Chris84

Bonjour

Ma mère a été hospitalisée en urgence pour confusions mentales; Or dans la nuit qui a suivie elle s'est cambriolée pendant son hospitalisation. Elle n'est pas en état à ce jour de faire les démarches de dépôt de plainte et de signalement à son assurance. J'ai donc pris le relai et me trouve coincée par le fait que je n'ai pas de procuration pour le faire ni sur l'assurance, ni auprès du commissariat qui ne prendra que mon témoignage et non un dépôt de plainte. Je ne sais comment son état va évoluer mais il semble que la notion de procuration soit difficile à envisager dans son état actuel. J'assure cependant la gestion de son quotidien sans avoir eu besoin de cette procuration jusque là!
Quels sont mes recours ? Que puis je faire ? Sachant que par la suite je risque d'être amené à faire des choix pour elle.

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez ou le médecin du service peut faire une demande de sauvegarde de justice, c'est une procédure d'urgence limitée dans le temps et dans les mandats accordés

il faut adresser une requête au procureur de la république du lieu de résidence de votre mère

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50473]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50473[/url]

Par Chris84

merci pour votre réponse
Je vais me renseigner au point justice de la localité
Cordialement

Par janus2

Bonjour,
Attention cependant, cela peut mettre du temps, 6 mois à un an par chez nous...

Par Chris84

Comment accélérer le processus ?

Par yapasdequoi

Avez-vous envoyé la demande au procureur ?
Contactez l'assureur habitation pour plus de conseils.

Par Chris84

Je suis en train de faire le dossier CERFA pour la demande et prendre rendez vous pour le médecin habilité pour certificat médical circonstancié.
Non je n'ai pas contacté l'assurance habitation
Merci du conseil